

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Septembre

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les discussions si bruyantes et souvent si inutiles dont la Chambre des députés est le théâtre, n'ont pas seulement pour effet de servir de prétexte contre le parlementarisme à des attaques injurieuses et violentes, elles détournent l'attention publique des progrès nombreux et des améliorations précieuses que le gouvernement républicain ne cesse de réaliser. Naguère, à l'occasion de la réélection des Conseils généraux, nous signalions l'importance de la réforme que plusieurs d'entre eux ont entrepris d'accomplir, en conformité avec une loi récente relativement à l'organisation de l'assistance médicale gratuite. Il faut louer le zèle avec lequel nombre de Conseils généraux se sont acquittés de cette tâche. On ne saurait moins approuver les efforts que ces mêmes Conseils apportent, par le vote de bourses et de subventions nombreuses, à l'organisation de l'enseignement agricole. A cet égard, il y avait et il y a encore infiniment à faire ; il serait difficile, en effet, de donner une idée de la persistance de l'esprit de routine et de celle des méthodes les plus surannées et les moins productives.

Un récent travail publié par le ministère de l'agriculture, montre toutefois combien ont été fructueux les efforts multipliés depuis une vingtaine d'années par le gouvernement, les départements et les villes.

Qu'on nous permette d'emprunter à ce document quelques-unes de ses plus intéressantes constatations. Elles suffiront pour indiquer le caractère et l'importance de l'œuvre déjà accomplie :

« L'enseignement agricole tel qu'il existe actuellement en France, comprend :

1° Un enseignement supérieur qui est donné par l'Institut national agronomique,

il correspond à l'enseignement universitaire des Facultés ;

2° Un enseignement du 2^e degré comprenant les écoles nationales d'agriculture qui correspondent aux lycées ;

3° Un enseignement du 3^e degré constitué par les écoles pratiques d'agriculture qui répondent aux collèges et aux écoles primaires supérieures ;

4° Un enseignement du 4^e degré, constitué par les écoles d'apprentissage. Ce groupe comprend les fermes-écoles, les fruitières-écoles ou fromageries-écoles, les magnaneries-écoles, les écoles de laiterie pour les filles, les écoles d'agriculture et de pisciculture, etc.

5° Un enseignement mixte, celui des professeurs de chimie agricole dans quelques facultés, celui des professeurs départementaux d'agriculture et des professeurs spéciaux d'enseignement secondaire et primaire improprement appelés professeurs d'arrondissement ;

6° Un enseignement pour les faits auquel se rattache le service des champs de démonstration ;

7° L'institution des stations agronomiques, des laboratoires agricoles, des laboratoires spéciaux appelés à entreprendre les recherches et les études intéressant l'agriculture, et chargés d'éclairer les agriculteurs sur la question des engrais, des semences, de l'outillage agricole, sur la composition des terres des divers départements, sur les falsifications, les maladies des plantes, les insectes nuisibles et sur les moyens de les combattre. »

L'agriculture générale, les cultures industrielles, la viticulture, l'horticulture, l'arboriculture, la laiterie, la fromagerie, les industries agricoles, le drainage, les irrigations, la pisciculture, la sériciculture, l'aviiculture ont leurs écoles particulières.

Ainsi constitué, cet enseignement présente d'ailleurs un cadre élastique, permettant d'y introduire toutes les institutions de nature à combler les vides, et à activer le progrès

agricole dans toutes ses branches.

Il donne, dès maintenant, à toutes les classes de la population rurale, la possibilité et la facilité de faire acquérir à leurs enfants un enseignement professionnel approprié à leur état social et à leurs besoins ultérieurs.

Il fournit aux instituteurs qui, dans la campagne, doivent élever nos enfants, une instruction agricole qui les met à même de concourir au progrès agricole.

La conclusion à tirer est ainsi donnée par le directeur de l'agriculture, M. Tisserand :

Tous les degrés de l'enseignement existent avec l'organisation actuelle; il semble difficile d'y introduire autre chose ;

Toutes les branches de l'exploitation du sol ont leurs écoles ;

Toutes les classes de la population, depuis le grand propriétaire jusqu'à l'ouvrier rural, ont la possibilité de s'instruire et de faire donner l'enseignement professionnel à leurs enfants.

Le cadre de l'organisation est donc d'ores et déjà complet. Il s'agit d'y apporter toutes les améliorations qu'indiquera l'expérience; c'est sur ce point que vient avec beaucoup de raison se porter l'attention de plusieurs Conseils généraux qui ont notamment émis le vœu de voir tous ceux qui s'intéressent à la richesse de la France s'appliquer à faire de plus en plus comprendre par nos populations rurales la nécessité et les bienfaits d'un enseignement auquel elles restent parfois sinon hostiles, du moins indifférentes.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le renouvellement des pouvoirs électifs

L'élection du Président de la République, qui devait avoir lieu en novembre 1894 et dont la mort de M. Carnot a forcé d'anticiper la date de quatre mois, a inauguré un nouveau cycle de renouvellement des pouvoirs électifs de la France.

Voici comment s'échelonnent les élections successives destinées à renouveler ces pouvoirs.

me garder.

M. de Rocheplœuc ne promet rien et resta préoccupé.

Il n'est pas besoin de dire que le dîner fut aussi triste que l'avait été la journée. Bertrand ne quittait pas des yeux M. de Rocheplœuc et craignait de trop bien interpréter son silence.

— Avez-vous réussi ? trouva-t-il moyen de lui dire pendant qu'Yvonne s'enveloppait pour la route, au moment de monter en voiture.

— Hélas ! non.

— Tout espoir ne m'est pas défendu, n'est-ce pas ?

— Je crois que si.

— Mais que dit-elle.

— Elle prétend qu'elle ne croit pas à la mort de son mari.

— A ce mot, Bertrand tressaillit.

— Ah !

— Chut, la voici.

Mme de Kéralain monta dans la voiture et se blottit au fond, se faisant toute petite. Le voisinage de Bertrand lui était superlativement pénible et elle ne prenait plus la peine de cacher le dégoût qu'il lui inspirait. Quant à lui, il dévorait sa colère et fut quelques temps sans parler. Mais la route de Rocheplœuc à Kéralain n'est pas longue, il était décidé à tenter une dernière explication, à savoir aussi jusqu'à quel point Cécile avait pénétré dans l'esprit de la marquise.

— Ce que vient de me dire votre père est-il vrai ? demanda-t-il d'une voix hypocritement douce. Votre refus est-il irrévocable.

— Il y a longtemps que vous auriez dû le comprendre, répondit-elle avec hauteur.

L'année 1894 ne sera plus marquée, en dehors de l'élection présidentielle, par d'autres élections.

En juillet 1895 aura lieu le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement de toute la France.

Le premier dimanche de mai 1896 aura lieu le renouvellement intégral des 36,000 Conseils municipaux de France, Paris excepté.

En janvier 1897 aura lieu le renouvellement triennal du Sénat.

Enfin, en avril 1898, aura lieu le renouvellement intégral de la Chambre des députés. On sait que, par exception, la Chambre des députés de 1893 aura un mandat de quatre ans et demi.

Ce mandat expirera le 31 mai 1893; de la sorte, les élections générales, qui se faisaient autrefois dans la période comprise entre août et fin octobre, se feront au printemps, dans le courant d'avril.

Conseil des ministres

Au conseil des ministres qui a été tenu jeudi à l'Elysée, MM. Guérin et Leygues ont rendu compte du résultat de l'enquête, à laquelle il a été procédé sur l'établissement de Cempuis.

Cette enquête a révélé, au point de vue de la surveillance de l'administration intérieure, de la direction morale de l'enseignement, du recrutement du personnel et des doctrines internationales, des faits d'une gravité telle que, sur la proposition des deux ministres, le conseil a jugé que le maintien de M. Robin à la tête de l'établissement n'était pas possible, et a décidé sa révocation immédiate.

Le conseil a décidé, en outre, de rechercher toutes les responsabilités administratives qui auraient pu être encourues depuis que durent les faits constatés dans l'enquête.

L'Orphelinat de Cempuis

Un rédacteur du *Temps* s'est rendu à l'orphelinat de Cempuis, pour contrôler l'exactitude des critiques dirigées contre cet établissement.

Voici quelques extraits du compte rendu de notre confrère :

Dès avant d'arriver à l'orphelinat, il a pu constater que la maison jouit dans tout le pays de la plus détestable réputation. On l'y désigne sous le nom de « la Porcherie. » L'opinion est unanime. C'est le blâme et la réprobation pour le maître et pour ses doctrines; c'est la pitié pour les enfants soumis à un régime qu'on juge très dangereux.

— Mlle Cécile ne serait-elle pas pour quelque chose dans votre résolution ?

— Laissez Mlle Cécile en dehors de nos débats. Elle n'a pas à intervenir dans mes affaires.

— Ceci est peut-être moins vrai que vous ne croyez : elle me fait l'effet d'une intrigante.

— M. de Maloy, vous êtes un misérable, s'écria la marquise.

On arrivait à Kéralain, les valets se précipitaient aux portières et Yvonne franchissait le marche-pied sans vouloir s'appuyer sur le bras que Bertrand lui tendait.

Celui-ci la regarda monter l'escalier.

— Vous êtes tombée dans le piège, ma belle dame. Votre colère vous a trahi. Ah ! Mlle Cécile est votre fille ? C'est vous qui venez de me l'apprendre. Eh bien ! nous verrons !

Dès ce moment, le sort de Cécile fut décidé.

XX

Le lendemain, Henry vint faire à Mme de Kéralain la visite qu'il avait annoncée : Cécile était dans le salon. Fidèle à la promesse qu'il avait faite à cette dernière, il ne parut pas la connaître et, se laissant présenter, il lui adressa un salut froidement poli.

— Mademoiselle Martini, dit Mme de Kéralain, une jeune amie que je serais heureuse de garder longtemps auprès de moi et que vous ayez prise pour estimer comme elle le mérite.

Ces mots appelaient une réponse :

Henry put à peine balbutier quelques paroles banales qui lui coûtèrent à articuler. Il ne com-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XIX

— J'ai toujours pensé que vous aviez été abusé, quand, sur la déposition de vos matelots, vous aviez fait dresser leurs actes de décès... j'ai toujours cru qu'ils vivaient tous les deux, que...

— Avez-vous eu de leurs nouvelles ? vociféra M. de Rocheplœuc.

— Non ! Mais il y a certains pressentiments qui ne trompent pas. L'espoir de revoir mes chers aimés ne m'a jamais quittée, il est plus vivant chaque jour.

— Je me demande si je rêve ou si c'est vous que j'entends, ma fille.

— Je n'ai pas l'intention de vous offenser, mon père, mais je ferai ce que le devoir me commande.

— Votre devoir est de m'obéir.

— Non ! mon devoir est de chercher l'époux auquel j'appartiens, et d'aller le rejoindre, si je ne puis prouver son innocence.

— Son innocence ?

— Oui, son innocence, qui est certaine !

— Je croyais que vous en aviez fini avec cette chimère.

— Ce n'est point une chimère. C'est une réalité. Sans vous le dire, mon père, je n'ai jamais cessé de poursuivre la réalisation de cette espérance, j'y suis plus attachée que jamais... si je suis déçue cette fois encore...

— Eh bien ?

— Eh bien ! ma vie sera finie et s'achèvera dans un couvent.

— Et moi ! votre père.

— Ma présence ne vous est pas d'un grand secours ; je traîne après moi la tristesse, l'ennui. M. de Maloy vous apportera la gaieté et l'oubli.

— Ah ! maudit soit le jour où je vous ai mariée.

— Non pas ! béni soit-il, au contraire. Malgré toutes mes douleurs, je ne voudrais pas défaire le passé... J'ai porté le nom d'un honnête homme, et...

A ces mots, la colère de M. de Rocheplœuc augmenta. Yvonne en était désolée.

Elle fit tout ce qu'elle put pour calmer son père... elle y réussit à la fin.

— Je ne vous aurais pas entretenu de tout cela sans votre insistance à m'imposer M. de Maloy. Hélas ! mon rêve est peut-être bien près de s'achever, mon illusion de s'enlever : peut-être avant qu'il soit quelques jours, me sera-t-il prouvé que je n'ai plus ni mari ni enfant. Même alors, il me serait impossible de songer à un nouveau mariage. Si mes soins vous sont chers, oh ! mon père ! je ne vous quitterai pas... tant que vous respecterez mes regrets. Il ne tiendra donc qu'à vous de

M. Robin, directeur, interrogé par notre confrère, a reconnu sans embarras que, sauf quelques inexactitudes de détail, les articles consacrés à la question reproduisent fidèlement ses théories et son système, tant en ce qui concerne la coéducation des sexes que dans ce qui a trait à la question de religion et à l'idée de patrie, « aux préjugés nationaux. »

— Ainsi, vos élèves ne reçoivent aucun enseignement religieux ?

— Pas le moindre ! J'appartiens, monsieur, à l'école positiviste ; je considère que l'idée de Dieu est un produit de l'imagination, sans aucun fondement scientifique, n'offrant aucune utilité pratique.

— Vous remplacez alors les principes religieux par une instruction morale ?

— Oui ; mais, à vrai dire, nous ne donnons pas un enseignement moral théorique. Cet enseignement moral est basé sur la pratique. Les sentiments humanitaires, les instincts altruistes de nos enfants se développent librement par le seul fait de l'existence en commun.

— Maintenant, monsieur le directeur, on a émis quelques doutes sur les bons résultats de cette éducation en commun, poussée jusqu'à un âge où elle semble présenter de graves inconvénients.

— Ah ! pauvres modernes ! s'écrie M. Robin, ne comprenez-vous pas que ce qui fait la pourriture de l'enfant, c'est la chanson grivoise, les allusions polissonnes, l'ignorance ? Ici, continue-t-il, tous nos enfants savent très bien comment s'acquiescent la génération, de même qu'ils savent que l'acide sulfurique rougit la teinture de tournesol. Quel danger voit-on à cela ?

Nous arrivons à la question de patrie et de préjugés nationaux. Ici impossible de garder le moindre doute, bien que M. Robin se défende d'être antipatriote.

Il nous met sous les yeux une feuille intitulée : « Nos amours, » dans laquelle on lit des phrases de ce genre : « Nous aimons l'agglomération politique où le hasard nous a fait naître et où tous ceux qui l'habitent jouissent des mêmes avantages que nous, et, ajoutons-le à regret souffrent des mêmes maux. »

— N'est-il pas à redouter que vos pupilles ne deviennent pas d'excellents soldats ?

— En tous cas, répond M. Robin ils n'iront pas volontiers à Berlin pour une guerre comme celle d'Eugénie, ni au Mexique pour une guerre comme celle du traître Bazaine. Ils crieraient probablement, comme je l'ai fait moi-même en 1870 : « Pas de guerre à la Prusse ! » Et, plutôt que d'aller faire les brigands français au Mexique, ils déserteraient comme je l'aurais fait moi-même.

— Alors, monsieur, si chaque soldat peut discuter la légitimité des ordres qu'il reçoit...

— Eh bien ! ils se débrouilleront. Ils désertent.

Ces explications terminées, le directeur de Cempuis, fait visiter son établissement à notre confrère.

Au beau milieu du jardin anglais, qui précède sa maison et qui n'est séparé d'un chemin public que par une grille, M. Robin a fait creuser un bassin de dimensions assez petites. C'est la piscine de natation où les élèves, filles et garçons viennent ensemble prendre leur leçon. Nulle cabine, nul abri. Tout se passe en plein air, presque publiquement. Ils sont vêtus comme il convient, assure M. Robin.

prenait pas bien ce qui se passait et la franchise de son caractère s'accommodait mal de l'ombre même d'une dissimulation. Il aimait, il estimait Cécile ; il la jugeait incapable d'un acte répréhensible, il savait que le secret de son père l'obligeait à s'environner de mystère ; mais pourquoi était-elle à Kéralain et pourquoi y étant venue, n'avait-elle pas agi plus franchement vis-à-vis de sa noble hôtesse. Le soupçon n'effleurait pas son esprit ; mais tout cela le mettait mal à l'aise. Cécile s'en aperçut et ne put s'empêcher de souffrir cruellement.

— Vous avez raison, mon noble ami, pensait-elle, vous avez raison. Ce serait mal de tromper cette femme si généreuse et si bonne, mais si vous saviez que son bonheur m'est plus cher que le mien propre. Vous me pardonnerez peut-être un jour ! Ah ! cette clé ! cette clé ! Quand donc pourrai-je m'en emparer ! Là, derrière ces murs, je suis sûre que se cache la preuve que je cherche et que nul n'a su trouver. Oh ! mon Dieu ! prenez pitié de moi. Quand tout cela finira-t-il ?

Mme de Kéralain ne fit pas attention d'abord à la préoccupation de la jeune fille. Elle avait tant de choses à faire raconter à Henry ! Mais elle la remarqua bientôt et attribua le silence de Cécile à la timidité, elle fit tous ses efforts pour engager celle-ci dans la conversation générale.

Henry raconta son voyage, ses épreuves et quand il arriva à sa captivité, à sa délivrance, à sa maladie, Mme de Kéralain fut plus émue qu'elle ne le voulait paraître.

— Mais cette jeune fille est une héroïne, Henry, votre mère doit la bénir. Qui est-elle ?

Je n'ose demander en quoi consiste ce vêtement, car à Mers, sur la plage, il fut un temps où les garçons de l'orphelinat de Cempuis pendant leur villégiature annuelle dans cette station, se dévotaient en prenant si peu de précautions qu'il y eut des plaintes fort nombreuses.

M. Robin estime que tout est pour le mieux dans son établissement. Il se déclare prêt à lutter, si on lui cherche noise.

Dans tous les environs, l'établissement a une très mauvaise réputation. On ne parle que d'excès et de pratiques de libertinage qu'on nous saura gré de passer sous silence. De plus, on s'étonne de voir M. Robin employer tant d'étrangers. Il n'y a pas huit jours, un Allemand a quitté l'école.

A Mers, M. Lebœuf, le maire, nous dit : « Voyez-vous ; il y a de la prévention, dans le pays, contre cette maison ; ils sont tout de même gentils, ces petits ; il ne faut pas leur en vouloir, c'est pas leur faute s'ils sont élevés comme cela. Avec les idées, de M. Robin, ça ne pourra faire rien de bon ; c'est de la vraie graine d'anarchiste qu'il fabrique là. Et pour sûr, à dix lieues à la ronde, il n'y a pas une famille si malheureuse fût-elle, qui consentit à mettre un enfant dans cette maison. »

La maladie du comte de Paris

Buckingham, 2 septembre.

L'état du comte de Paris est sensiblement le même ; cependant il semble que sa faiblesse augmente légèrement, ce qui est grave, étant donné la situation du malade.

Le comte de Paris conserve toute sa connaissance ; contrairement à ce qui a été dit, il ne souffre pas, il s'éteint faute d'alimentation.

Il est inexact qu'il ait subi une opération il y a deux mois. Le docteur Guyon fut appelé à cette époque en consultation, mais il ne pratiqua aucune opération, et jamais il ne fut question d'en faire une.

Quand le comte de Paris revint d'Espagne, il souffrait beaucoup de la vessie, sur laquelle un rhumatisme s'était porté ; mais ses douleurs disparurent soudainement, et le malade, depuis lors, ne souffrait plus de la vessie, mais se plaignait de transes.

L'estomac cessa peu à peu de fonctionner ; l'alimentation devenant impossible, la faiblesse augmenta graduellement.

La princesse Marie Waldemar est arrivée dans la soirée.

Aucun personnage étranger à la famille du comte de Paris n'est à Stowe-House, mais toute la famille y est réunie.

Buckingham, 2 septembre, soir.

L'état du comte de Paris est à peu près sans changement ; toutefois le malade s'est encore affaibli, quoique ayant passé une assez bonne nuit.

Le comte de Paris s'éteint lentement, comme une lampe qui manque d'huile, sans souffrance et doucement.

Jusqu'à présent, le dévouement, l'affection, les soins dont il est entouré, ont réussi à retenir un reste de vie prêt à s'échapper.

C'est une question de très peu de jours, peut-être de très peu d'heures.

Tel est la triste vérité, qu'il est inutile désormais de dissimuler.

— Hélas ! Je ne sais !

— Comment ! Vous ne le savez pas ?

— Non : son père, le plus noble des hommes, et il regardait Cécile, vivait la solitaire et caché. Un mystère plane sur sa vie. Mystère que j'avais juré de sonder ! Mais...

— Un mystère ? dites-vous.

— Oui, il est venu là, paraît-il, il y a quelques années : nul ne savait d'où il venait.

— Que me dites-vous ? demanda Mme de Kéralain d'une voix haletante. En quelle année était-il arrivé ?

— Il y a environ dix ans, m'a-t-on dit. Sa fille le pouvait alors avoir de six à sept ans.

— Oh ! mon Dieu !

— Madame, qu'avez-vous, vous pâlissez.

— Oh ! ce n'est rien ! mais cette histoire est si étrange ! retournez-vous bientôt vers votre bibliothèque ?

Henry tressaillit.

— La maison hospitalière qui m'avait ouvert ses portes n'existe plus, madame, les brigands qui m'avaient fait prisonnier l'ont détruite, son propriétaire a disparu. Je l'ai cherché par toute l'Italie, j'ai cru suivre ses traces en Autriche, mais je ne l'ai plus revu.

Cette dernière partie du récit de M. de Montgardec détruisait l'espoir qui, pour un moment, avait lui à l'esprit d'Yvonne.

Si cet inconnu était mon mari ! s'était-elle dit en attendant Henry parler du mystère qui enveloppait ce personnage dont la venue en Italie coïncidait presque avec les événements dont elle avait été victime, dont la fille avait l'âge qu'aurait main et ant la sienne. Oui ce devait être lui...

A Tombouctou

On télégraphie de Saint-Louis :

« Le bruit court que la situation est grave à Tombouctou. »

» Une compagnie de tirailleurs aurait été complètement battue par les Touaregs.

» Les détails manquent. »

Paris, 2 septembre.

Au ministère des colonies on n'a reçu aucune nouvelle relativement à cette affaire.

Lorsque l'on annonça le 28 août, le bruit d'un désastre à Tombouctou, le ministère des colonies télégraphia à M. Grodet, gouverneur du Soudan, pour lui demander des renseignements.

M. Grodet n'a pas encore répondu.

On pense au ministère des colonies, que par suite de la saison des pluies, la ligne télégraphique entre Segou-Sicoro et Kayes est interrompue, et l'on se trouve ainsi sans nouvelles de Tombouctou.

Chine et Japon

On est absolument sans nouvelles du théâtre de la guerre.

Le général japonais a concentré ses forces dans les passes du nord.

Deux mille hommes ont été envoyés à Séoul pour renforcer la garnison.

Les navires continuent à amener chaque jour des renforts destinés à la Corée.

Une proclamation a été adressée aux résidents chinois, les rendant responsables des attaques dirigées contre les étrangers et leur enjoignant de punir sévèrement ceux qui insulteraient ou menaceraient ces derniers.

Les troupes en Corée commencent à s'habituer au métier militaire et manœuvrent avec beaucoup d'ensemble.

Les récentes recrues arrivées à Tientsin semblaient absolument indisciplinées.

Les résidents étrangers ont armé, en vue d'une défense mutuelle et pour le cas où ils auraient à intervenir pour protéger leurs nationaux.

Le navire de guerre français *Lion*, le navire de guerre allemand *Wolf*, le navire de guerre anglais *Lennet* et le navire russe *Swootch*, sont en ce moment dans le port de Tientsin.

Un édit impérial, publié hier, exprime aux puissances étrangères la tristesse de l'empereur au sujet de l'assassinat du R. P. Wylie, tué par des fanatiques chinois dans le district de Ninchwang.

Le vice-roi Li-Hung-Chang a déclaré responsables les mandarins qui commandent ce district et qui n'ont pas su protéger les étrangers.

Les soldats qui ont assailli M. Wylie et les officiers qui les commandaient et qui étaient présents à la scène du meurtre ont été condamnés à la peine de mort pour ne pas s'être opposés à cet acte de sauvagerie.

Ils seront décapités.

Un impôt sera en outre prélevé sur le district à l'effet d'accorder une compensation pécuniaire à la famille de M. Wylie.

Paris, 3 septembre.

La nouvelle du bombardement de Port-Arthur par les Japonais est confirmée.

Grave nouvelle

Dans la nuit du 26 au 27 août, les Chinois ont massacré à Chaillet le contrôleur des douanes Moncay et enlevé sa femme et sa fille.

Notre représentant à Pékin a été saisi de l'affaire.

Et voilà qu'au moment où elle allait pouvoir retrouver sa trace, il disparaissait de nouveau.

— C'est trop cruel ! murmura-t-elle.

— Oui ! c'est cruel ! Vous avez raison, madame. Mais je ne désespère pas encore de retrouver l'ange qui m'a arraché aux griffes de Mattéo. Je ne désespère pas de percevoir à jour le voile mystérieux qui nous cache la vie, le nom de son père, et je me suis promis de contribuer autant que je le pourrai à la réparation que certainement lui doit sa famille ou la société.

— Vous avez raison, Henry, il faut les chercher les retrouver. Il y a là certainement une œuvre de justice à accomplir.

La visite d'Henry ne pouvait cependant durer indéfiniment. Quand il eut pris congé, Mme de Kéralain, plongée dans ses réflexions, s'assit devant le petit meuble où reposaient les espérances de Cécile. Sans s'occuper de celle-ci, qui semblait lire à l'extrémité de la pièce, elle en ouvrit les divers tiroirs et en tira quelques menus objets devant lesquels elle resta en contemplation. Cécile l'entendait soupirer et pleurer.

— Oh ! ma mère ! pensait-elle.

— Oh ! mon époux ! se disait Mme de Kéralain.

Oh ! ma fille me sera-t-il permis de vous revoir ? Ils vivent, j'en suis sûr. Ce sont eux peut-être ! sûrement — dont me parlait Henry. Mais si Henry découvre la vérité ? s'il croit à la culpabilité de mon mari ?... et ma fille qui l'aime ? Allons, je suis folle ! Voilà que je fais déjà une réalité de ce qui est -- hélas ! -- plus que douteux ! C'est égal. Il faut que je cherche encore ces preuves qui m'échappent de l'innocence de...

Un pas se fit entendre. Mme de Kéralain re-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira jeudi prochain 6 septembre, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Comptabilité communale ; compte de gestion du receveur municipal ; budget supplémentaire ; pétitions et demandes diverses ; rapports des commissions.

Contributions indirectes

M. Blanc, surnuméraire du service actif du département du Lot, est nommé commis à Port-Salut (Oise).

M. Gaillard, surnuméraire de direction à Cahors, est nommé commis à Courcellette (Somme).

M. Cros, surnuméraire du service actif du département du Lot, est nommé commis à Morigny (Seine-et-Oise).

Grandes manœuvres

Le 7^e d'infanterie, à l'effectif de 64 officiers, 2,065 hommes, 58 chevaux, quittera Cahors demain mercredi à 4 heures ; il prendra ses cantonnements le soir à Castelnau-Montratrier ; le 6 à Lafrançaise ; les 7 et 8 à Moissac ; le 9 à St-Porquier, et le lundi 10 à Montauban.

Le départ de la classe

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires de la classe de 1890, ainsi que tous les hommes qui doivent passer dans la réserve avant le 1^{er} novembre prochain, présents sous les drapeaux, seront envoyés en congé aux dates ci-après :

1^o Le 25 septembre, pour les corps qui ne prennent point part aux manœuvres et pour ceux qui les auront terminées assez à temps pour se trouver dans les garnisons le 22 septembre ;

2^o Le troisième jour après celui du retour dans les garnisons, pour les corps qui n'auront pas terminé leurs mouvements le 22 septembre.

Seront également envoyés en congé les hommes des classes de 1891 et de 1892 appelés pour un an.

Les exceptions d'usage seront faites à l'égard des militaires proposés pour la retraite, des rengagés avec prime, de ceux qui auraient encouru des punitions, etc.

Liquidation des pensions

Le ministre de la guerre avait déposé à la Chambre des députés, quelque temps avant les vacances, un projet de loi ayant pour but de fixer les règles qui doivent, à l'avenir, servir de base pour liquider les pensions proportionnelles des sous-officiers commissionnés, ainsi que des caporaux, brigadiers et soldats rengagés ou commissionnés.

Ce projet de loi n'ayant pu venir en discussion avant la séparation des Chambres, le général Mercier a décidé provisoirement que l'on ne pourra dorénavant commissionner que les sous-officiers ne pouvant pas ou ne pouvant plus se rengager aux termes des instructions et règlements en vigueur.

Tous ceux qu'il est possible d'admettre indifféremment au rengagement ou à la commission seront donc rengagés et non commissionnés.

poussa vivement la porte du petit meuble sans avoir le temps de le fermer à clé et se leva. M. de Maloy entra.

— Votre tante, dit-il à Yvonne, est souffrante, elle vous demande. Voulez-vous venir avec moi ?

Mme de Kéralain sortit, accompagnée de Bertrand.

Aussitôt que Cécile n'entendit plus le son de leurs pas, elle se précipita vers le meuble. Oh ! bonheur ! il était ouvert. Les tiroirs n'offrirent aucune résistance... Vite elle s'empara de la clef tant convoitée.

— Enfin ! murmura-t-elle, et elle reprit sa place au coin de la cheminée.

Un instant après, Mme de Kéralain entra. Son premier soin fut de fermer le meuble, se promettant de revenir le lendemain remettre à leur place les objets qu'il contenait.

Quand le soir Cécile se retrouva seule dans son appartement, son cœur commença à battre violemment. Elle ne voulait pas attendre un jour de plus et cette nuit-là même elle allait enfin pénétrer dans la chambre qui, pensait-elle, renfermait ce qu'elle cherchait. Mais qu'allait-elle apprendre, qu'allait-elle trouver ? Rien, peut-être, hélas ! Et ce doute la torturait.

Il lui fallait attendre, pour procéder avec sécurité, que tout le monde fût endormi ; elle resta donc longtemps, l'âme agitée et impatiente, épiant le moment où tout mouvement ce serait dans la maison.

(A suivre)

On sait que le commissionné peut quitter le service quand bon lui semble, tandis que le rengagé n'est libéré de ses obligations militaires qu'à l'expiration du contrat passé entre lui et l'Etat.

Pour les militaires autres que les sous-officiers, le ministre recommande instamment aux conseils de régiment qui sont appelés à émettre leur avis sur les demandes de rengagement et de commission, à examiner avec la plus grande attention les titres des postulants et à ne se prononcer favorablement que pour ceux qu'ils jugent vraiment dignes de cette faveur.

Rien n'est changé quant au nombre maximum des sous-officiers rengagés ou commissionnés fixé pour chaque corps de troupes par des circulaires antérieures.

Concours de bestiaux et d'instruments agricoles de Cahors

1^{er} SEPTEMBRE

Taureaux

Prime de 120 fr. Besse à Fontanes.
— 80 fr. Mongrelet à Pradines.

Vaches pleines ou suites

Prime de 120 fr. Veuve Capis à Labéraudie-Prad.
— 100 fr. Combelles à Castelnaud.
— 80 fr. Combarieu à Ste-Alauzie.
— 60 fr. Régnat à Sauzet.

Primes supplémentaires

Prime de 55 fr. Vialard à Labéraudie-Pradines
— 45 fr. Pomié au Payrat-Cahors.
— 35 fr. Pradie à Uzech.
— 30 fr. Devès à St-Médard.
— 25 fr. Simonis à Artis-Cahors.
— 25 fr. Bessières à Labéraudie-Prad.

Vaches laitières

Prime de 120 fr. à un lot de l'hospice de Cahors.

Verrats

Prime de 50 fr. Davant à Cahors,
— 40 fr. Bornes à Soucirac.
— 35 fr. Hospice de Cahors.

Truies

Prime de 60 fr. Davant, précité.
— 50 fr. Garrigou à St-Denis-Catus.
— 40 fr. Hospice de Cahors.

Prime supplémentaire

Prime de 30 fr. Conduché, à Gigozac.

Béliers

Prime de 40 fr. Cavalé à Arcambal.
— 30 fr. Miquel à Cahors.
— 25 fr. Clavières à Cahors.
— 20 fr. Maury à Lamadeleine.
— 15 fr. Conté à Vaylats.

Instruments agricoles

Prime de 100 fr. Vielcazals à St-Denis-Catus, pour sa charrue et bineuse vigneronne.
Prime de 40 fr. Vielcazals à Catus, pour sa bineuse vigneronne.

Acte de sauvetage

Dimanche au soir, vers 3 heures, plusieurs enfants s'amusaient à passer et à repasser sur la passerelle de l'écluse du barrage de St-Georges. A un moment donné, la petite Ticou, âgée de 7 à 8 ans, fit un faux pas et dégringola dans la rivière. La fillette aurait infailliblement péri sous les eaux, sans le dévouement d'un brave ouvrier, le nommé Vertut Julien, qui, n'écouterant que son courage, s'est précipité dans la rivière et a rendu, saine et sauve, la jeune imprudente à ses parents.

Nos félicitations.

Foire de Cahors

La foire du 1^{er} septembre a été assez importante; les divers marchés étaient assez bien garnis et les transactions ont été nombreuses.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, 450 paires environ; ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 38 à 43 fr. les 50 kilos. Les attelages se sont vendus au cours des derniers marchés avec une légère baisse.

Porcs ou porcelets amenés, 145 environ, vendus à raison de 15 à 35 fr., selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 1,500 environ. Les gras ont été livrés à raison de 65 à 70 centimes le kilo. Les brebis et les agneaux pour l'élevage étaient vendus au cours des derniers marchés avec une légère baisse.

Halle. — Blé en vente, 80 hectolitres; vendus 65; prix moyen, 16 fr. l'hectolitre; mais en vente, 25 hectolitres; vendus 18; prix moyen, 14 fr. l'hectolitre; pommes de terre 2 fr. 50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses et jeunes poulets, de 90 à 1 fr. 10 le demi-kilo; canards, 70 cent. le demi-kilo; dindes, 60 cent. le demi-kilo; œufs, 80 cent. la douzaine.

Souillac

Fête locale des 22, 23 et 24 septembre

Samedi 22 septembre : A 7 h. 1/2 du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie; à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux par la fanfare municipale.

Dimanche 23 septembre : à 6 h. du matin salves d'artillerie; à 9 h. 1/2 course à 3 jambes, place de l'Eglise; à 10 h. mât de cocagne, place

Bernicou; à 11 h. 1/2 jeu des ficelles, place des Boîtes; à 2 h. ouverture du bal champêtre; réception à la gare de la société de gymnastique la Gaillarde de Brive, avec le concours de la fanfare municipale; à 2 h. grande cavalcade (pendant la cavalcade, il sera fait une quête au profit des pauvres); à 4 h. grande fête de gymnastique donnée par la société la Gaillarde avec le concours de la fanfare (maison d'école); fête de nuit. A 8 h. grandes illuminations (route nationale, avenue Gambetta, champ de foire); à 10 h. brillant feu d'artifice avec le concours de la fanfare; bal champêtre toute la nuit.

Lundi 24 septembre : à 6 h. du matin, salves d'artillerie; à 9 h. jeu du baquet, place St-Martin; à 9 h. 1/2, concours de grimaces, près de la Halle; à 10 h. course aux canards, quartier Malvarès; à 11 h. course aux sacs, gendarmerie nationale; à 2 h. courses pédestres, place de Laborie; à 3 h. grandes courses de vélocipèdes (valeur des prix, 300 fr.)

A 9 h., retraite aux flambeaux par la fanfare municipale.

Courses vélocipédiques. — Voici le programme des grandes courses vélocipédiques qui auront lieu à Souillac le 24 septembre :

1^{re} course (départementale) : 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 10 fr.

2^e course (régionale) : 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix, 10 fr.

3^e course (internationale) : 1^{er} prix, 80 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 20 fr.; 4^e prix, 10 fr.

4^e course (consolation) : 1^{er} prix, médaille d'argent; 2^e prix, prix offert par le V.-C. S.

5^e course (honneur) : Prix unique, objet d'art.

Les prix marqués ci-dessus sont intégralement payés.

Les coureurs sont priés d'envoyer leurs engagements avant le 16 septembre. Ils devront y joindre la couleur de leur maillot et de la casquette, le poids et la marque de leur machine.

Adresser les engagements à M. Malvy, président du comité des fêtes.

Gramat

Hier matin, vers cinq heures, M. Antoine Doucet, âgé de 61 ans, habitant Saint-Simon, a été trouvé mort sur la voie du chemin de fer, entre Assier et Gramat. Le malheureux était couché entre les rails.

M. Doucet aurait été pris par l'express de Toulouse à Paris, vers quatre heures du matin.

Frayssinet-le-Gélat

On nous écrit :

Lundi 28 août, vers midi, le cheval de M. Luga, notre distillateur liquoriste, impatienté ou agacé par les mouches, partit subitement de devant son établissement, en marchant à une vitesse extraordinaire. Le frein de la voiture n'était pas serré, aussi le cheval se trouvait-il entraîné dans la descente.

Aux cris poussés par le garçon, quelques habitants de Frayssinet se mirent alors à sa poursuite et entre autres M. Pontié, notre instituteur, qui put parvenir à accrocher la voiture et se hisser sur le devant en baissant la capote. Il put ainsi atteindre les guides, maîtriser le cheval et le ramener sain et sauf à son propriétaire qui s'attendait déjà à quelques graves accidents, car ce jour là, foire de Montcabrier et de Cazals, la circulation était très active sur cette route.

Nos félicitations à M. Pontié, pour son acte de courage.

Catus

Un accident est survenu jeudi à Catus. Un jeune enfant a eu l'imprudence de mettre sa main dans l'engrenage d'une machine à nettoyer le blé, tandis que son frère faisait fonctionner l'instrument. Le malheureux a eu trois doigts écrasés. Conduit chez le médecin, on lui a immédiatement fait l'amputation de ces trois doigts, opération que le jeune imprudent a très bien supportée et qui a parfaitement réussi.

Villeneuve-sur-Lot

Notre marché aux prunes a été peu animé, c'est aussi le deuxième de la saison, et peu de propriétaires sont en mesure de livrer des produits. La quantité des fruits fait espérer de bons marchés.

Sur marchés :

200 quintaux. Voici les prix pratiqués :	
60/4 fruits au 1/2 kilo,	24 à 25 fr.
70/7 — — — — —	19 à 20 fr.
80/3 — — — — —	16 à 18 fr.
90/4 — — — — —	13 à 15 fr.
100/4 — — — — —	11 à 12 fr.
120/4 — — — — —	7 à 8 fr.
Fretilin,	3 à 4 fr.
Le tout, les 50 kilos.	

FAITS DIVERS

Curieuse découverte

Ces jours derniers, des pêcheurs ont fait une curieuse découverte dans la Dordogne, en retirant

leurs filets : ils ont trouvé une épée mesurant quatre-vingts centimètres environ, à une cinquantaine de mètres du soi-disant tombeau du général anglais Talbot. Cette épée daterait de la célèbre bataille de Castillon.

Chute mortelle

On écrit de Sarlat (Dordogne).

M. Auguste Burgat, lieutenant territorial d'artillerie, se rendait, jeudi, en voiture, de La Bachellerie à St-Rabier.

A un moment donné, la jument qu'il conduisait s'est emballée, menaçant d'entraîner la voiture dans un fossé très profond, bordant la route.

M. Burgat voulant éviter ce danger, sauta de voiture, mais si malheureusement qu'il resta inanimé sur le sol; des flots de sang lui sortaient de la bouche, du nez et des oreilles. Le malheureux s'était fracturé le crâne. Quelques minutes après, il rendait le dernier soupir.

Médicaments falsifiés

Molière s'est plus d'une fois moqué de la Faculté. Dans le *Médecin malgré lui*, il a notamment fait rire aux larmes de la sottise emphase de certains praticiens de son temps. Il pouvait redouter les vengeances de ceux qu'il bafouait ainsi. Mais Molière, on le sait, n'avait garde de s'y exposer. Interrogé sur les soins qu'il prenait : — Je consulte le médecin, répondait-il; il m'écrit une ordonnance, je ne la suis point et je guéris.

On a raconté ces jours-ci qu'un Américain, imitant le procédé de notre grand comique, y avait ajouté, à l'adresse des médecins, un sarcasme de plus. Non seulement il forma une collection des ordonnances qu'il s'entêtait à ne pas suivre, mais il se fit un malin plaisir de réunir toutes les potions, toutes les pilules, tous les jupons que son médecin lui conseillait de prendre. Lorsque devenu très vieux, il se trouva possesseur de plusieurs milliers de flacons remplis de drogues de toute espèce, il en fit don au musée de sa ville natale.

Cet original contempteur des produits pharmaceutiques, s'il vit encore, doit singulièrement se louer de sa conduite lorsqu'il lui arrive de lire les comptes-rendus des procès engagés entre de véritables filous pour falsification de médicaments. Ces procès ne sont pas très rares, malheureusement, et plus d'une fois, en ces dernières années, le Parquet de la Seine a dû poursuivre des industriels peu scrupuleux, coupables d'avoir falsifié des sels médicaux ou d'avoir associé à des remèdes très coûteux des matières similaires pour en augmenter le poids.

En ce moment même le Parquet de Marseille instruit une affaire de ce genre qui paraît très grave. Il serait établi qu'un fournisseur de l'armée aurait expédié aux colonies de la quinine adultérée et qu'il aurait sciemment trompé sur la nature de la marchandise vendue.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 1^{er} septembre : Gravures : Départements : L'orphelinat Prevost à Cempuis (Seine-et-Oise). — La péniche de l'agent Rossignol, à Nogent-sur-Marne. — Le monument des Quatrefoies, inauguré à Villeneuve. — Paris : L'hôtel Meissonnier. — Beaux-Arts : Tableau de M. Boutigny : Le maréchal Lannes à Essling. — Russie : La pêche du sterlet. — Sport : Ouverture de la chasse. — Mode : La mode en août 1894.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : L'orphelinat de Cempuis, par G. Lenôtre. — La mode, par Ludka. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — A propos de l'ouverture de la chasse, par X. — Pêche au sterlet, en Russie. — Le sport, par Archiduc. — Explication des gazares, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « Rédemption », roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal. Le numéro : 50 centimes.

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 20 août : Le pont de la Tour, à Londres. — De la production végétale en France (suite). — Tribune des inventeurs : Skioscope-optomètre. — Foyer pour brûler le poussier de houille. — Humidificateur d'air. — Lit chirurgical. — Pressoir centrifuge continu. — Vitres à ouvertures contractées pour l'aération des habitations. — Niveau d'eau à tubes mobiles. — Le concours de voitures mécaniques. — Marqueur automatique pour le tir à la cible. — Tour du monde : Le concours pour l'exposition de 1900. — Le tremblement de terre de Locride. — Cours professionnels : Mesure des vitesses (suite). — Cyclisme : Les compteurs de tours Lœw. — Les petites inventions cyclistes. — La vélocipédie militaire en Allemagne. — Echos du cyclisme. — Photographie : Appareils à magasin. — Le rapid. — Nouveaux modèles de têtes de pied. — Stéréoscope de poche. — Les anaglyphes. — Musée des photographies documentaires. Concours. — Recettes (A. Reyner). — Actualité géographique : La Corée.

— Congrès des Sociétés françaises de géographie. — Nécrologie : Dubreuil de Rhins. — Agriculture : La race des Salers. — La destruction des Sanves (Ficheux). — La pomme de terre dans l'alimentation du bétail (E. Mangart). — La vaine pâture (E. B.). — Sciences naturelles : Les larves de Cécidomies. — Soie de mollusque. — Nouvelles diverses. — Catalogue-causerie. — Liste générale des brevets d'invention. Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD. BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour il est délivré chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré. S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Étude de M^e Camille SAUTET, avoué, successeur de M^e Léon TALOU
Place du Palais de justice, n^o 7, à Cahors

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

En l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à midi et demi.

EN UN SEUL LOT

De divers immeubles situés sur la commune de Varaire, canton de Limogne, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le JEUDI ONZE OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'un procès-verbal de saisie, du ministère de M^e Olié, huissier à Limogne, en date du vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, vol. 152 numéros 18 et 19.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le trente août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, lequel a donné acte à M^e Sautet avoué, de la publication du cahier des charges et a fixé la vente.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Jean-Jérôme Vinel, propriétaire, demeurant et domicilié à Varaire, ayant M^e Camille Sautet pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Antoine Gavens, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Varaire ;

2^o Clothilde Gavens et Louis Bourgnou, mariés, propriétaires cultivateurs, demeurant à Varaire, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse.

Et en outre, les dits Antoine Gavens et Clothilde Gavens, pris comme héritiers et représentant feu Marie Cavallé, leur épouse et mère, quand vivait demeurant à Varaire, et tous solidairement.

Parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le jeudi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, à midi et demi, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION des biens à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE LOT UNIQUE

Article un

Une maison et grange contigues, situées au lieu dit Loupendut, construites sur les numéros 605 et 606 section C, du plan cadastral de la commune de Varaire; elles sont construites en pierres et recouvertes en pierres plates, leur toit est à deux versants, la maison est composée d'une cave en sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un galetas par dessus, elle est percée d'une porte desservant la cave à l'aspect du nord et sortant sur la route publique, d'une autre porte à l'aspect du levant, pour desservir le rez-de-chaussée, cette pièce est également éclairée par une fenêtre pratiquée au nord; la grange est composée d'un rez-de-chaussée dont partie sert de chambre et partie d'écurie; elle a une fenêtre au sud-ouest, une autre au levant ainsi que sa principale porte d'entrée; ces constructions ont ensemble une longueur de treize mètres environ et confrontent avec route, propriété des saisis et propriété de Bis, la maison est de septième classe, d'un revenu de treize francs cinquante centimes.

Article deux

Un sol de maison sis au dit lieu

de Loupendut, désigné sous le numéro 605 section C, du plan cadastral de la commune de Varaire, contenant environ un are soixante centiares, classe 1, d'un revenu de quatre-vingt-treize centimes.

Article trois

Une terre sise au même lieu, désignée sous le numéro 606 section C, du dit plan, contenant environ deux ares soixante-dix-huit centiares, classe 2, d'un revenu de un franc trente-trois centimes.

Article quatre

Un jardin ou cour, sis au même lieu, désigné sous le numéro 604 section C, du plan cadastral de la dite commune, contenant environ un are vingt centiares, classe 1, d'un revenu de quatre-vingt-treize centimes.

Article cinq

Une ancienne vigne aujourd'hui terre et chemin de service pour les saisis, sise au dit lieu de Loupendut ou Crouzelets, désignée sous le numéro 600 P section C, dudit plan, contenant environ trois ares quatre-vingt-dix centiares, classes 1, 2, d'un revenu de un franc dix centimes.

Article six

Une vigne perdue appelée Granaire, désignée sous le numéro 734 section A, du dit plan, contenant environ vingt-trois ares deux centiares, classe 5, d'un revenu de quatre-vingt-douze centimes.

Article sept

Une terre et vigne perdues, appelées Gamassettes et Ladevèze, contigues et désignées sous les numéros 208-209 section B, du dit plan, contenant ensemble environ vingt-quatre ares quatre-vingts cen-

tiars, classes 3, 4, 5, d'un revenu de deux francs trois centimes; il est expliqué que sur ce dernier article se trouvent deux carrières de pierres de maçonnerie, en voie d'exploitation.

Article huit

Une terre ancienne vigne et sol de grange appelés Pel-Ladevèze, désignés sous les numéros 612 et 613 section A, du plan cadastral de la commune de Varaire, contenant ensemble trente-huit ares quarante-quatre centiares environ, classes 1, 4, d'un revenu de trois francs soixante centimes.

Article neuf

Une terre appelée Pech de Laze, désignée sous le numéro 611 section A, du plan cadastral de ladite commune, contenant environ trente-un ares quatre-vingt-huit centiares, classe 5, d'un revenu de un franc vingt-huit centimes. Il est expliqué que sur cet article s'y trouve une cabane.

Article dix

Une ancienne vigne aujourd'hui terre, appelée Camadae, désignée sous le numéro 620 P section A, du dit plan, contenant environ seize ares six centiares, classe 4, d'un revenu de un franc quarante-cinq centimes.

Article onze

Une vigne perdue appelée Montplaisir, désignée sous le numéro 431 section D, du plan cadastral de la dite commune, contenant environ vingt-sept ares vingt-quatre centiares, classes 3, 4, 5, d'un revenu de deux francs cinquante-sept centimes.

Article douze

Une terre appelée Pech-Boule, désignée sous le numéro 161 section D, dudit plan, contenant environ

un hectare trois ares dix-huit centiares, classes 3, 4, d'un revenu de dix-huit francs onze centimes.

Article treize

Une terre appelée Ertouls, désignée sous le numéro 164 section D, du dit plan, contenant environ quarante-neuf ares, quatre-vingt-quatorze centiares, classe 5, d'un revenu de deux francs.

Article quatorze

Une autre terre sise au même lieu désignée sous le numéro 165 section D, du dit plan, contenant environ cinquante-six ares vingt-quatre centiares, classes 3, 5, d'un revenu de dix francs trente-un centimes.

Mise à prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de quinze **1,500** f. cents francs, ci... en sus des charges.

NOTA : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors le trois septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L'avoué poursuivant,

Signé : C. SAUTET.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, fol. C^e Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : RIVES.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e SAUTET, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges

VELOUTINE CH. FAY, Poudre de riz spéciale préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS
Se défier des Imitations et Contrefaçons
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875